

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **7 mai 2012**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants: Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Résolution numéro 47 -2012
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 48-2012
Adoption des procès-verbaux du 2 et 26 avril 2012

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 2 et 26 avril 2012 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 49 -2012
Appui CPTAQ pour le MTO

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation du Ministère des Transports du Québec, laquelle consiste essentiellement en une demande de lotissement et d'aliénation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le Ministère des Transports du Québec;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que le potentiel agricole du lot est de classe 5 et 7 selon la carte de l'inventaire des terres du Canada ;

Attendu que le Ministère des Transports du Québec doit reconstruire un pont (P-04258) au-dessus de la rivière Filkars ;

Qu'il doit faire un terrassement sécuritaire et conforme ;

Que cette route régionale (# 269) est très sollicitée ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par le Ministère des Transports du Québec.

Résolution numéro 50 -2012
Appui CPTAQ pour Vincent Nadeau

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Vincent Nadeau, laquelle consiste essentiellement en une demande de lotissement et d'aliénation ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par monsieur Vincent Nadeau;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, que chacun aura son lot, que les vocations des lots seront respectées ;

Attendu que le potentiel agricole du lot est de classe 5 et 7 selon la carte de l'inventaire des terres du Canada ;

En conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par monsieur Vincent Nadeau.

Résolution numéro 51 - 2012
Appui CPTAQ pour Danielle Roy et Rhéol Bissonnette

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de madame Danielle Roy et monsieur Rhéol Bissonnette pour le lot 4 211 727, laquelle consiste essentiellement en une demande de lotissement et d'aliénation ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par madame Danielle Roy et monsieur Rhéol Bissonnette.;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée, affaiblie et déstructurée, compte tenu du fait que la vocation de lot demeure inchangée ;

Attendu que le potentiel agricole du lot est de classe 5 et 7 selon la carte de l'inventaire des terres du Canada ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par madame Danielle Roy et monsieur Rhéol Bissonnette.

Avis de Motion

Citation historique chemin Craig

Jonathan Lavallée donne un avis de motion que la municipalité fera citer chemin historique une portion du chemin ou se situe le cimetière Anglican (chemin Craig Authentique de l'époque). Un règlement sera adopté lors d'une prochaine séance.

Résolution numéro 52 -2012

Dérogation mineure pour Gabrielle Potvin et Jean-Paul Tremblay

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par madame Gabrielle Potvin et monsieur Jean-Paul Tremblay, concernant la dimension d'un bâtiment secondaire situé au 541 chemin Craig à Saint-Sylvestre;

Que la demande consiste à la construction d'un bâtiment secondaire équivalent à plus de 60 % du bâtiment principal.

Que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier en se basant sur certains barèmes afin d'établir une recommandation;

Que le CCU conclue suite à des recommandations que la superficie totale du ou des bâtiment(s) secondaire(s) ne dépasse(nt) pas **75 %** de la superficie du bâtiment principal, **soit 852 pi carré**; que ce pourcentage fut bonifié en tenant compte de l'environnement visuel, de la superficie du terrain ainsi de la possibilité future de résidence; que cette usage soit uniquement personnelle;

En conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité d'accepter cette dérogation mineure.

Résolution numéro 53-2012

Désaccord sur le projet de confier aux MRC la planification des travaux de voirie locale

Attendu que le gouvernement du Québec lors de l'adoption de son budget 2012/2013 a prévu qu'en 2012 il allait confier aux MRC la planification des travaux de voirie locale ;

Attendu que le gouvernement a pris cette décision sans consulter les municipalités ;

Attendu que le gouvernement a lancé cette nouvelle, sans produire un document complet sur ce nouveau programme et sur les conditions de fonctionnement pour permettre aux élus municipaux d'apprécier ce geste et évaluer la pertinence de cette planification régionale ;

Attendu que le gouvernement avait déjà annoncé qu'il considérait les municipalités locales comme des partenaires dans le développement du Québec ;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'exprimer au gouvernement du Québec notre désaccord sur la façon cavalière qu'il lance ce projet de planification sans consultation des municipalités locales.

Résolution numéro 54-2012

Estimation soumission pour l'asphaltage 2^e avis

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre doit effectuer des travaux d'asphaltages sur divers chemins, que des soumissions ont été demandées le 17 avril 2012, que suite à l'étude des celles-ci, le conseil a pris la décision de toutes les rejeter parce que certaines n'étaient pas conformes, que nous devons retourner en soumission, qu'une estimation des travaux doit être faite, que celle-ci doit être confidentielle, que trois scénarios possibles ont été soumis par écrit au maire ainsi qu'aux conseillers, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de retenir l'estimation du scénario # 3 dans la lettre transmise par la directrice générale lors de la séance de conseil.

Résolution numéro 55-2012
Don pour natation St-Sylvestre

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 500 à Natation St-Sylvestre pour les cours de natation que les jeunes de Saint-Sylvestre iront suivre à Thetford Mines lors de la période estivale.

Résolution numéro 56-2012
Achat de nouveaux luminaires dans les rues de St-Sylvestre

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de faire la commande pour l'achat de 6 luminaires de rues.

Résolution numéro 57-2012
Reddition compte pour subventions MTQ

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$ 148 963 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne, et unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Sylvestre informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution numéro 58-2012
Commandite pour panneau "citation historique"

Attendu que la municipalité St-Sylvestre s'est prononcé pour faire citer historiquement une partie de l'ancien chemin Craig situé sur notre territoire, que nous voulons conserver cette partie de notre histoire, que voulons la partager, que le Coirneal Cealteach (coin celtique) nous a demandé la permission d'installer un panneau pour donner plus d'explications sur ce lieu, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de commanditer la moitié du coût de la production du tableau explicatif jusqu'à un montant maximum de \$ 600.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Rapport des comités

Bibliothèque : La soumission pour les travaux d'agrandissement a été présentée, nous devons prévoir un montant de \$ 3500 pour l'entrepreneur et l'électricien. Nous allons demander l'approbation du comité de la bibliothèque et voir le besoin en espace de rangement avant de débiter le tout.

Loisirs : Rien de spécial

Matières résiduelles : Le camion est en fabrication.

Centre Multifonctionnel : Faudrait installer des pancartes de stationnement interdit devant le centre.

Inspecteur municipal : Du gravier sera mis dans quelques rangs avant de mettre le calcium. Halte de Beauvillage mettre de la poussière de pierres sur le stationnement, celle de St-André on retravaillera l'environnement visuel (clôture et arrangement floraux).

Résolution numéro 59-2012

Achat d'un système d'arrosage pour les fleurs

Attendu que nous devons nous équiper d'un système pour arroser les fleurs, il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un réservoir-vaporisateur de 25 gallons au coût de \$ 239.95 plus taxes chez les Équipements J.A. Marcoux de Saint-Elzéar.

Résolution numéro 60-2012

Achat d'un débitmètre à la station d'épuration

Attendu que des recommandations du Ministère des Affaires Municipales nous ont été transmises, que le débitmètre que nous avons présentement date de 15 ans, que nous devons le faire calibrer, que les données ne seront peut-être pas exactes, qu'il devra être changé dans un délai assez rapproché, en conséquence, il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la compagnie John Meunier pour l'achat d'un débitmètre.

M.R.C. : Rien de spécial

Salle municipale : Peinturer le solage et les galeries.

Pompiers : Rien de majeur

Salon des jeunes : 10.4 jeunes/soir en avril. Activité de financement, vente de roses à l'occasion de la fête des mères.

Développement local : Rien pour l'instant

Comité famille : Pour l'automne, ils désirent mettre l'accent sur la nourriture, montrer aux jeunes familles à faire à manger.

Résolution numéro 61 -2012

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 2847 à 2919 inclusivement.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 4 juin 2012.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Secrétaire